

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2015

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille quinze, le 23 juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine MANDON, Première Adjointe

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD - Mme SOARES – M. NAVARRE – M. MATHIEU - Mme ALAPETITE – M. MARTINEZ - Mme SIMEON – M. VERGNE – M. COURTINE – Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. PRADIER – Mme GUILLEMAT – M. ESPINASSE – Mme BEURIOT – M. BERNARD

Excusée ayant donné procuration :

M. FAGONT	à	M. LAVILLE
M. FLOQUET	à	M. LOUBIER
Mme PIRONIN	à	Mme SIMEON
M. THABEAU	à	M. PRADIER
Mme CHETTOUH	à	Mme MATHEY
Mme MAHAUT	à	Mme SOARES

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 08.

FINANCES

Ecriture d'ordre :

1^{er} point)

Lorsque les études sont suivies de travaux, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études dans l'opération afin de récupérer la TVA. Ces écritures concernant les opérations pour l'étude chauffage Beytout, pour Diderot.

Section d'investissement :

2031	=	+ 46 418,30 €
2313	=	+ 39 631,00 €
2135	=	+ 6 787,30 €

2^{ème} point)

Concernant les redevances TAXIS : pour la licence n°4 au nom de Monsieur BELIN nous avons des impayés sur trois ans (pour 225 €). Après investigation, cette licence est sous louée (ce qui est légal) par Monsieur BELIN à monsieur ENNAZIRI.

Nous avons donc récupéré les trois années mais les titres au nom de Monsieur BELIN doivent être annulés.

Sur le compte 675 titres annulés : pas assez de crédits prévus donc proposition pour régulariser :

- 022 Dépenses imprévues (hors développement durable)	- 200,00 €
- 673 Titres annulés	+ 200,00 €

Vote : Pour : 25 votes exprimés

Demande de Subvention

Afin d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à financer le renforcement de la protection des policiers municipaux, notamment en gilets pare-balles, le Gouvernement a décidé un accroissement de 2 millions d'euros des ressources du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Afin d'assurer la protection de ses policiers municipaux, la commune a souhaité procéder à l'acquisition d'un gilet pare-balles pour un coût global de 475 €H.T. soit 570 €TTC et solliciter en conséquence l'aide du FIPD.

Monsieur LOUBIER, propose de solliciter auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition du gilet pare-balles pour les agents de la police municipale.

Vote : Pour : 25 votes exprimés

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Générale présente le Compte Administratif et dit :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tel que présentés
- décide de la reprise au budget 2015 des résultats du compte administratif 2014

Vote : Pour : 25 votes exprimés

COMPTE DE GESTION 2014.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur l'adjoint propose d'adopter le compte de gestion 2014 du budget principal de la commune dressé par Monsieur Le Percepteur.

Vote : Pour : 25 votes exprimés

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur l'Adjoint rappelle au Conseil Municipal que dans son chapitre 5, l'instruction M.14 décrit les modalités de détermination des résultats du budget de l'exercice écoulé.

Au budget primitif le montant de l'autofinancement des dépenses de la section d'investissement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à exécution (023 en fonctionnement, 021 en investissement).

Au 31 décembre de la même année, le Compte Administratif fait en principe apparaître un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2014, le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement :
Un Besoin de financement de 525 070,22 €
- Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 934 943,30 €

Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)

Sachant que les restes à réaliser de la section d'investissement aussi bien en recettes à réaliser (417 918 €) qu'en dépenses (122 007 €) présentent un excédent de 295 911 € qu'il convient également de reporter et diminuer le besoin de financement.

Monsieur l'adjoint propose :

- d'inscrire au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement la somme de 229 159,22 € (525 070,22 € - 295 911 €) afin de couvrir le déficit cumulé de l'exercice écoulé.
- De reprendre le solde, soit 705 784,08 € en excédent reporté.

Vote : Pour : 25 votes exprimés

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Générales présente le Compte Administratif et dit :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tel que présentés
- décide de la reprise au budget 2015 des résultats du compte administratif 2014

Vote : Pour : 25 votes exprimés

COMPTÉ DE GESTION 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget d'assainissement de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur l'adjoint propose d'adopter le compte de gestion du budget annexe d'assainissement 2014 dressé par Monsieur Le Percepteur.

Vote : Pour : 25 votes exprimés

AFFECTATION DU RESULTAT 2014.

Monsieur l'Adjoint rappelle au Conseil Municipal que l'instruction M.49 décrit les modalités de détermination des résultats du budget de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre de la même année, le Compte Administratif fait en principe apparaître un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2014, le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement :
Résultat de clôture : - 78 614,50 €
- Section de fonctionnement :
Résultat de clôture : + 141 043,34 €

Le résultat définitif de clôture est de = 141 043,34 – 78 614,50 = 62 428,84 €
Proposition de reprendre le résultat de 62428.84€ en excédent reporté au BP 2015

Vote : Pour : 25 votes exprimés

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ÉCOLE CLAUDE FÉLIX

Concernant la consultation pour les travaux de l'école Claude Félix, le conseil Municipal dans sa séance du 10 juin a attribué les lots n°1 (Plâtrerie), 2 (Menuiserie), 5 (Peinture) 6 (sols collés). Les lots n°4 et 5 ayant été déclarés infructueux par la commission d'ouverture des plis.

Suite à une nouvelle consultation, dans le cadre du code des marchés publics, nous avons reçu deux offres pour les lots 4 et 5 :

- Lot 3 : plomberie : Entreprise GOIGOUX retenue pour une offre de 1 500 €TTC
- Lot n°4 : électricité : entreprise MDV ELECTRCITE retenue pour une offre de 4 240,56 €TTC

Le planning est présenté au conseil Municipal, les travaux seront réalisés pour la rentrée de septembre.

Vote : Pour : 25 votes exprimés

Huit clos prononcé à 20h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures